



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

REÇU LE :

05 AOUT 2021

URBANISME

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne

Dossier suivi par : Arnaud DESCHAMPS

Objet : demande de permis d'aménager

**MAIRIE DE REIMS - DIRECTION DE
L'URBANISME
36 RUE DE MARS
51036 REIMS CEDEX**

A Reims, le 05/08/2021

numéro : pa45421k0006

adresse du projet : LA GRANDE ARMEE 51100 REIMS

nature du projet : Division parcellaire

déposé en mairie le : 21/06/2021

reçu au service le : 29/06/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SAS BONNE NOUVELLE - M MIGNEAUX
BENOIT
1 RUE DE L'ARBALETE
51100 REIMS

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet, par son ampleur (278 parcelles pour logements individuels et 8 parcelles pour logements collectifs) et sa situation en entrée de ville depuis Cernay-les-Reims, crée un quartier nouveau dont l'intégration paysagère devra être particulièrement soignée, tant au niveau des implantations, des gabarits des constructions futures, des matériaux de construction, et de l'architecture projetée.

On veillera particulièrement à préserver les perspectives monumentales et lointaines vers la cathédrale Notre-Dame de Reims :

- pour cela un accompagnement paysager sera nécessaire le long des voiries d'accès, en particulier le long de la RD980, et en zone tampon avec l'A34 ;
- la ligne d'horizon du nouveau quartier présentera une relative homogénéité sans émergence ponctuelle qui viendrait à rompre l'accompagnement des perspectives vers la cathédrale ;

- ces préoccupations seront intégrées dans les documents d'élaboration de l'ensemble des macrolots.

L'architecte des Bâtiments de France



Arnaud DESCHAMPS